



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-257705574-20210315-210312-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-12

Séance du 15 mars 2021

AFFAIRES FINANCIERES **BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne, dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis à Nangis, RD619-ZI, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Titulaires présents : M. et Mmes JEUNEMAITRE, LE BOUTER, DELANNOY, BOURCIER, CRAPARD, FOURREY, HARSCOËT, SOSINSKI, PATRON, JEGO, CHIANESE, AMABLE, MARTI, QUERMELIN, BOLZE, FONTAN

Suppléants présents : M. et Mmes LECLERC, DUVERNEIX, CONDAMINET, FENOT, CANAPI, BEAUGELET, BALDY

Représentés :

Excusés : M. BRICHET

Secrétaire de séance : M. PATRON

Date de la convocation	: 05 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 23
Nombre de délégués présents	: 23
Suffrages exprimés	: 23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-12

Séance du 15 mars 2021

AFFAIRES FINANCIERES **BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle au Comité Syndical que le débat d'orientation budgétaire relatif au budget 2021 s'est déroulé le 18 janvier 2021.

A la suite de l'approbation à l'unanimité de l'augmentation de la contribution (2.50 € par habitant) présentée lors du ROB, le SIRMOTOM, pour des raisons budgétaires, demande de revoir l'augmentation. Je vous propose de ramener l'augmentation à 1.50 € par habitant sur le budget 2021 et à 1.00 € par habitant à minima selon les résultats sur le budget 2022.

En conséquence, il présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif de l'exercice 2021, qui s'équilibre ainsi qu'il suit, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 10 842 087.74 €
- Section d'investissement : 8 648 876.65 €

Il est précisé que le présent budget est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- par nature, avec présentation fonctionnelle.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

**ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU SYTRADEM, ARRETE AUX MONTANTS
CI-DESSOUS :**

- **10 842 087.74 € pour la section de fonctionnement**
- **8 648 876.65 € pour la section d'investissement**



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le



ID : 077-257705574-20210315-210312-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-12

Séance du 15 mars 2021

PRECISE QUE LE VOTE est effectué :

- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- par nature, avec présentation fonctionnelle.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,



Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 23 mars 2021

Affiché, le 23 mars 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

